



COMMUNIQUE DE PRESSE n°103/2026

Certification des Pertes et Manques à Gagner – Zone Ouest : un gain de plus de 22 millions USD certifié en faveur de l'État congolais au quatrième trimestre 2025

Sur invitation du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie nationale, Daniel Mukoko Samba, et sous la présidence du Secrétaire général à l'Économie nationale, Monsieur Abolia Taba Mopolo, le Comité de Suivi des Prix des Produits Pétroliers (CSPPP) s'est réuni ce mardi 10 février 2026.

Au cours de cette session de travail, le CSPPP a procédé à la certification des Pertes et Manques à Gagner (PMAG) de la zone Ouest pour le quatrième trimestre 2025, couvrant la période du 1er octobre au 31 décembre 2025. Cette certification a permis d'établir, pour ladite période, un gain de **22.311.802,43 dollars américains** en faveur de l'État congolais.

Les résultats enregistrés à l'issue de cette certification constituent un tournant majeur dans la gestion des PMAG, **marquant la sortie progressive du long cycle des manques à gagner historiquement observés dans le secteur pétrolier, au profit d'une dynamique désormais génératrice de gains**. La certification de ce jour revêt ainsi une valeur symbolique forte, traduisant l'efficacité des réformes engagées et la consolidation d'un cadre de gouvernance fondé sur des données certifiées et partagées.

Par ailleurs, la **rupture observée dans la tendance des réalisation des Pertes et Manques à Gagner dans la zone Ouest, jusque-là défavorable à l'État, va se consolider après** la certification des PMAG des zones Sud et Est, **qui sont par nature des zones à gains**.

Les gains certifiés au quatrième trimestre 2025 résultent notamment de l'évolution favorable de plusieurs paramètres structurants, parmi lesquels le prix moyen frontière

commercial, les volumes certifiés par le ministère des Hydrocarbures, ainsi que le taux de change officiel publié par la Banque Centrale du Congo (BCC).

À l'issue des travaux, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie nationale, a félicité les résultats obtenus, soulignant que **le secteur pétrolier évolue désormais vers un mode de gestion plus autonome depuis près de deux ans, avec l'accompagnement du système bancaire, sans recours au financement du Trésor public**. Il a rappelé que la volonté du Gouvernement est de **se rapprocher progressivement de la vérité des prix, tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs**.

Il a ajouté qu'il entend se saisir des problèmes des opérateurs nationaux, estimant que, si le secteur se porte bien, il est nécessaire que ceux y participent se portent bien également. Ces travaux s'inscrivent dans la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, traduit par Son Excellence Madame la Première Ministre qui permet à la profession pétrolière d'évoluer dans un environnement assaini.

Ont pris part à ces travaux les représentants des sociétés pétrolières Engen, Cobil, SEP Congo, TotalEnergies, LEREXCOM, LOG, SOCIR et SOGAZ, ainsi que les représentants des associations professionnelles GPDPP et CPPN, les représentants de la Présidence de la République, de la Primature, les délégués de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), de la Banque Centrale du Congo (BCC), du ministère des Hydrocarbures, du ministère des Finances et du Portefeuille.

Fait à Kinshasa, le 10 février 2026

Cellule de communication – Ministère de l'Économie nationale